



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance

Mardi 4 octobre 2005, à 15 heures
New York

Président : M. Choi Young-jin (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 85 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Shin Kak-soo (République de Corée) (*parle en anglais*): La Première Commission revêt aujourd'hui une importance plus grande que jamais étant donné que les autres mécanismes multilatéraux du désarmement et de la non-prolifération sont extrêmement perturbés. La paralysie continue de la Conférence du désarmement et l'inaction de la Commission du désarmement des Nations Unies depuis ces deux dernières années ont rendu d'autant plus décourageante l'absence d'accord à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005. Il est regrettable, dans ces conditions, que le sommet mondial historique, tenu il y a trois semaines, n'ait pas pu insuffler l'élan politique nécessaire pour réactiver le mécanisme du désarmement et de la non-prolifération ou faire avancer les questions pressantes de l'ordre du jour. Compte tenu de cet état de fait, on ne saurait trop souligner l'importance de la Première Commission car elle est actuellement notre meilleur espoir de ranimer la cause du désarmement et de la non-prolifération.

Comme le Secrétaire général Kofi Annan l'a dit, le 21 septembre, à l'ouverture de la Conférence sur la

facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, rien n'est insurmontable si nous faisons preuve de détermination. Les récents progrès réalisés lors des entretiens des six parties témoignent de cette détermination. Malgré d'énormes difficultés et divisions profondes, les six parties ont réussi à s'entendre sur l'objectif de la dénucléarisation de la Péninsule coréenne. Soutenues par l'ensemble de la communauté internationale, elles sont parvenues à un accord historique ouvrant la voie à un règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord une fois pour toutes. Nous espérons vivement que cet accord durement acquis contribuera, lorsqu'il sera mis en application intégralement et sans heurt, au renforcement du régime du TNP et à la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et au-delà.

Comme de coutume, l'ordre du jour de la Commission est chargé et varié. Nous entendons participer pleinement à chacune des étapes du débat, notamment sur les questions intéressantes plus particulièrement ma délégation. Aujourd'hui, en ce début d'une importante session, je voudrais souligner quelques points.

Premièrement, nous réaffirmons notre appui inébranlable au TNP et au rôle central qu'il joue pour empêcher la prolifération nucléaire, réduire les arsenaux nucléaires et promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En des époques de turbulence, le TNP a été et continuera d'être un phare

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pour guider notre lutte contre la prolifération nucléaire. C'est pourquoi l'universalisation de cet instrument doit être une priorité. Les normes du TNP en matière de non-prolifération doivent être pleinement respectées et des mesures aptes à consolider et compléter le régime doivent être sérieusement examinées et prises rapidement.

La République de Corée attache la plus grande importance au renforcement des capacités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par l'adoption universelle du Protocole additionnel type en tant que nouvelle norme de vérification. Quant à la question du contrôle du cycle du combustible nucléaire, nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts du Directeur général de l'AIEA sur les approches multilatérales à l'égard de cette question. Nous appuyons entre autres les mesures recommandées pour fournir des garanties en termes d'approvisionnement en combustible nucléaire et de non-prolifération. Nous attendons avec intérêt de participer activement aux débats pour concrétiser les idées judicieuses du rapport.

Deuxièmement, ma délégation appuie fermement l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En attendant, il convient de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires en tant que mesure provisoire. Nous appuyons également l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, tout en précisant avec regret que les retards à cet égard sont dus pour une grande part à l'impasse de la Conférence du désarmement, qui dure depuis près de neuf ans. Nous espérons que de nos débats surgiront des idées novatrices sur la façon de sortir la Commission de cette impasse et de la revitaliser.

Troisièmement, le scénario catastrophe d'un terrorisme agissant au moyen d'armes de destruction massive – notamment un terrorisme nucléaire – reste trop vraisemblable pour relever de l'imagination. En nous saisissant de cette question, nous reconnaissons que le TNP, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention amendée sur la protection physique des matières nucléaires et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité doivent jouer un rôle essentiel. Néanmoins, pour augmenter l'efficacité des contrôles sur les matières fissiles, l'équipement et la technologie liés aux armes de destruction massive, il faut

impérativement renforcer le rôle des systèmes de contrôle à l'exportation en vigueur, tels le Comité Zangger, le Groupe de fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe australien. Nous appuyons également le Code de conduite de La Haye dans son rôle de dissuasion de la prolifération des missiles nucléaires.

Quatrièmement, contrastant avec le peu de résultats positifs obtenus dans le domaine des armes de destruction massive, nous nous félicitons des progrès considérables réalisés dans le domaine de la maîtrise des armes légères. La conclusion fructueuse, en juin dernier, des négociations sur un projet d'instrument international destiné au marquage et au traçage des armes légères est, à notre avis, particulièrement encourageante. Bien que cet instrument ne soit pas juridiquement contraignant, qu'il exclue les munitions et ait été édulcoré sur certains autres aspects, il facilitera grandement, conjointement avec le Programme des Nations Unies sur les armes légères, l'action entreprise pour maîtriser le commerce illicite de ces armes. Ma délégation espère que la Conférence d'examen de 2006 sur le Programme d'action permettra d'établir les bases d'un accord sur la prévention de l'abus de l'emploi des armes légères, notamment en s'attaquant à la question du courtage illicite.

Ferme défenseur des justes causes du désarmement et de la non-prolifération, le République de Corée a participé de son mieux aux initiatives lancées en faveur de la non-prolifération et du désarmement aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et mondial. Notre engagement constructif nous a permis d'accueillir une conférence internationale annuelle sur le désarmement et la non-prolifération, en coopération avec le Département des affaires de désarmement. Cette année, la conférence se tiendra, début décembre, à Busan, deuxième ville la plus importante de la République de Corée. Notre pays a également accueilli la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires, tenue à Busan, en 2003, et la réunion plénière du Régime de contrôle de la technologie des missiles, à Séoul, en 2004.

En accueillant ces événements, nous espérons démontrer notre volonté d'atteindre les objectifs du désarmement et de la non-prolifération. Monsieur le Président, je puis vous assurer que notre participation aux débats de la Commission sera animée du même esprit.

M. Al-Najem (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre expérience et votre sagesse garantiront le succès de nos travaux. Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous dans l'accomplissement de votre tâche. Je félicite également les autres membres du Bureau. De même, je ne saurais manquer de remercier M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour son intervention à l'ouverture de la session.

Le Koweït appuie le rôle central joué par les Nations Unies pour répondre aux principaux défis auxquels la communauté internationale doit faire face, notamment au terrorisme et à la menace de prolifération des armes de destruction massive. Ces défis viennent s'ajouter à d'autres non moins importants, tels que la faim, la pauvreté et la propagation de maladies mortelles sévissant dans les pays en développement. Ces éléments sont tous étroitement liés, de la même façon que la sécurité et le développement sont interdépendants; nous ne pouvons effectuer de progrès dans un domaine et en négliger d'autres. Il est regrettable que nous ayons à comparer ce qui a été effectué dans les domaines du développement durable, du financement et du commerce avec les réalisations minimales en matière de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence du désarmement n'a pas pu se mettre d'accord sur un ordre du jour et se trouve toujours dans l'impasse. Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) il n'a pas encore atteint l'universalité. Les dépenses d'armes de tous types se sont accrues, se chiffrant à plus de 1 000 milliards de dollars en 2004. Au cours de ces quatre derniers mois, la communauté internationale et la diplomatie multilatérale ont échoué à deux reprises dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération : premièrement, la Septième conférence d'examen des Parties au TNP, tenue en 2005, n'est pas parvenue à se mettre d'accord sur une seule des questions de fond; deuxièmement, le document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau ne souffle mot de la question du désarmement et de la non-prolifération.

Les dernières occasions manquées de s'attaquer aux problèmes les plus cruciaux – non seulement ceux relatifs au régime de non-prolifération nucléaire mais également ceux portant sur la sécurité internationale –

ont renforcé la détermination des États Membres à se pencher sur ces questions de la plus haute importance. Ils doivent maintenant aborder une nouvelle ère historique en s'efforçant de surmonter leurs divergences et en coopérant de façon à éliminer la menace nucléaire et à réaliser le désarmement nucléaire complet. La seule façon d'atteindre cet objectif, est d'instaurer un monde exempt d'armes de destruction massive.

La communauté internationale est certes consciente des menaces que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive font peser sur la paix et la sécurité internationales mais les progrès nécessaires pour éliminer ces menaces n'ont pas été effectués en raison du manque de volonté politique de certains pays pour respecter les conventions et traités internationaux. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de prendre, d'urgence, des mesures propres à instaurer la confiance pour atteindre l'objectif souhaité d'un monde libéré de toutes ces armes dévastatrices – un monde fait de paix et de sécurité.

Le Koweït, convaincu de l'importance d'une action collective, a ratifié les conventions et traités suivants : la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un protocole additionnel au TNP, la Convention sur la notification rapide en cas d'accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou radiologique, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Koweït invite tous les pays qui n'adhèrent pas encore au régime des garanties intégrales de l'AIEA à y souscrire. Il encourage également les États qui ont signé l'accord de garanties mais n'ont pas signé de protocole additionnel à le faire. Ce régime est à considérer comme une norme de base et le protocole additionnel comme un mécanisme complémentaire pour surveiller les activités nucléaires illégales.

Le Koweït espère que tous les États parties au TNP respecteront leurs obligations telles qu'établies dans ce traité et dans le régime de garanties et qu'ils coopéreront étroitement avec l'AIEA pour régler, par la négociation et le dialogue constructif, toutes les questions concernant leurs programmes.

En ce qui concerne la sécurité et la stabilité du Golfe arabe, nous nous félicitons de la volonté manifestée par la République islamique d'Iran de coopérer avec la communauté internationale et avec l'AIEA dans le cadre de son programme nucléaire. Nous nous félicitons également de l'assurance qu'elle a donnée de ne pas mettre au point d'armes de destruction massive et d'utiliser son programme nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

La région du Moyen-Orient ne connaîtra ni sécurité, ni stabilité tant que l'on ne demandera pas à Israël – le seul État de la région à n'avoir pas encore adhéré au TNP et à posséder des armes nucléaires – d'adhérer immédiatement au Traité, de démanteler son arsenal nucléaire et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. La position d'Israël constitue une source évidente de déséquilibre entre les puissances de la région et de constante préoccupation pour un Moyen-Orient qui devrait être une zone exempte d'armes de destruction massive. Le Koweït appelle la communauté internationale à s'abstenir de fournir à Israël le savoir-faire scientifique et technique susceptible de contribuer à renforcer son arsenal nucléaire.

Le Koweït a souligné l'importance de l'avis consultatif de la Cour de Justice de juillet 1997 sur la licéité du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires dans le règlement des conflits. Le Koweït se félicite de l'adoption de mesures internationales efficaces destinées à fournir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi de telles armes.

Le Koweït renouvelle son appui à l'adoption d'un traité non discriminatoire, multilatéralement et effectivement vérifiable en vue d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dont l'objet est d'empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et de leurs composants. Dans la perspective de l'application de cette résolution, les autorités compétentes koweïtiennes ont préparé un rapport exposant les mesures prises pour en respecter les dispositions. Le 16 septembre, dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, l'État du Koweït a signé la

Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Mon pays attire l'attention sur le déroulement de la Quatrième conférence pour la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et invite les 11 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de cet instrument à le ratifier. Le Koweït demande aux États dotés d'armes nucléaires de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à la mise en application du Traité.

En ce qui concerne le commerce illicite des armes légères et les initiatives prises pour combattre et éliminer ce trafic, le Koweït salue les efforts effectués pour appliquer le Programme d'action agréé. Il salue également l'activité du Groupe de travail mandaté pour conclure un instrument juridique destiné à lutter contre ces armes dont la propagation a contribué à alimenter de nombreux conflits pendant des décennies, a provoqué la mort de milliers de personnes et obstrué la voie menant au développement dans de nombreux pays.

Pour terminer, nous espérons que la Commission sera en mesure d'aider à réunir un consensus pour répondre aux aspirations des États Membres à la paix et à la sécurité internationales.

M. Streuli (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Commission et de vous assurer de notre entier soutien dans l'exercice de vos fonctions.

La Première Commission est la plate-forme par excellence pour les débats en matière de maîtrise des armements et de désarmement. À cet effet, et en vue de permettre un échange de vues des plus substantiels, il nous semble essentiel que nous mettions en œuvre les mesures adoptées l'année dernière pour améliorer nos méthodes de travail.

Nous constatons d'une façon générale que les instances internationales de négociations en matière de maîtrise des armements et de désarmement restent bloquées. Ces blocages ne sont pas le résultat des structures de négociation mais le résultat du manque de volonté des États de s'engager dans des négociations. Les intérêts et les priorités de ceux-ci divergent encore trop pour pouvoir ficeler un paquet de négociations. Une modification des structures ne changerait donc rien.

La période séparant la tenue de la session de la Commission de 2004 de celle de cette année a été malheureusement marquée par divers échecs, dont nous citerons quelques-unes : les représentants à la Septième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) se sont séparés sans avoir pu s'entendre sur un document final substantiel. La Suisse reste d'avis que seule une approche tenant compte des intérêts de sécurité de tous permettra de renforcer le TNP. Ces intérêts sont, pour certains, liés aux risques posés par la prolifération, pour d'autres aux craintes de ne pouvoir bénéficier des nouvelles technologies essentielles à leur développement, pour d'autres enfin aux lenteurs du désarmement nucléaire. Dans sa déclaration finale, la Suisse a donc souhaité que le large échange de vues qu'a permis cette septième Conférence d'examen puisse servir de base à la poursuite de négociations à la Conférence du désarmement.

Toutefois, le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (A/60/1) reflète à nouveau la paralysie que je viens d'évoquer. Les divergences de vues concernant les priorités à traiter créeront encore en 2006 des obstacles considérables à la définition d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Néanmoins, mon pays reste ouvert aux propositions existantes et futures qui pourraient conduire à des négociations substantielles à Genève. En outre, la déclaration finale du sommet des chefs d'État réunis en septembre dernier à l'occasion du soixantième anniversaire des Nations Unies confirme le blocage actuel dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

En revanche, la Suisse se réjouit de constater que les efforts des États engagés dans le processus de désarmement, dit des entretiens à six, sur la question nucléaire dans la Péninsule coréenne ont abouti à une déclaration commune dont le contenu nous semble prometteur. La Suisse s'en réjouit et encourage les États participant audit processus à continuer de faire preuve d'un esprit consensuel en vue de permettre la mise en œuvre des engagements pris dans cette déclaration commune.

Le manque de progrès dans le domaine des armes de destruction massive est préoccupant, notamment vu sous l'angle des risques de prolifération et du lien potentiel avec le terrorisme. Bien que l'élimination complète de ces armes demeure un objectif lointain, il est essentiel de poursuivre nos efforts. À cet effet, la

Suisse pense que la mise en application de certaines mesures réalisables à court terme devrait nous rapprocher de cet objectif. La première – et sans doute la plus urgente – de ces mesures est le respect des obligations existantes. La Suisse reconnaît le droit de tous les pays parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins civiles. Dans ce contexte, une pleine collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est indispensable. Mon pays est préoccupé par la situation qui a conduit à la résolution relative à l'Iran, adoptée le 24 septembre 2005 par le Conseil des gouverneurs de l'Agence. Mon pays exhorte toutes les parties intéressées à poursuivre le déblocage du dialogue engagé en vue de trouver une solution acceptable par tous. Par ailleurs, la Suisse engage tous les États à continuer de respecter leurs engagements pris au titre de divers traités et régimes concernant les armes de destruction massive.

Une deuxième mesure importante est d'œuvrer en vue d'atteindre l'universalité de tous les accords en matière d'armes de destruction massive. Ainsi, les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier sans tarder le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, selon l'appel lancé par la déclaration commune adoptée lors de la Conférence Article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, réunie à New York en septembre dernier. Cet appel à ratifier sans tarder s'étend également à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines.

Une troisième mesure consiste à entamer sans tarder, selon le mandat qui nous est imparti, les négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet effet mon pays souhaite que l'ensemble des États membres de la Conférence du désarmement s'entendent, dès le début de l'année prochaine, sur un programme de travail afin de pouvoir commencer les travaux en question. La Suisse est prête à entamer les négociations sans conditions préalables. Nous partons de l'idée que la question de la vérification sera incluse dans le processus de négociation.

Les développements dans le domaine des armes classiques sont certes plus encourageants. S'agissant des armes légères et de petit calibre des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. Le groupe

de travail à composition non limitée chargé de négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères a finalisé son travail sous la présidence de mon collègue, l'ambassadeur Anton Thalmann. Dans son rapport procédural, le groupe de travail recommande à l'Assemblée générale l'adoption, lors de sa soixantième session, du projet d'instrument figurant dans l'annexe dudit rapport.

Ma délégation aimerait souligner que le Groupe de travail avait été en mesure, en juin 2005, de réaliser le consensus sur le fond et la forme du projet d'instrument. Conformément au paragraphe 24 du rapport du Groupe de travail, la Suisse présentera un projet de décision relatif à l'instrument international à l'Assemblée générale, que nous espérons voir adopter par consensus.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Ma délégation s'associe à l'intervention des représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain. Je voudrais également présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indonésien à la suite de l'attentat terroriste perpétré à la fin de la semaine dernière à Bali.

Nous sommes réunis de nouveau cette année alors que de lourds défis continuent de peser sur le régime international du désarmement. Comme lors des précédentes sessions, les questions touchant à la sécurité internationale, au désarmement, à la non-prolifération et à la crainte de voir des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive continuent d'être les thèmes dominants de nos débats. Cette réalité témoigne de façon éloquente que, 60 ans après la naissance de notre Organisation suite aux tragédies de la guerre, l'objectif essentiel d'instaurer un monde libéré de la crainte d'une guerre reste illusoire.

À cet égard, le Ghana partage la préoccupation de la majorité des États face aux événements attristants intervenus dans le domaine du désarmement

international au cours des 12 derniers mois. Mon pays pensait, avec optimisme, que la Septième conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pourrait consolider les accords réalisés en 1995 et 2000. Cet optimisme a été ébranlé par l'incapacité de la Conférence à aboutir à des résultats substantiels. Si la façon dont s'est terminée la Conférence d'examen est regrettable, l'absence de référence aux questions de désarmement et de non-prolifération dans le document final du sommet mondial de 2005 est inquiétante car elle démontre soit une léthargie latente de la communauté internationale à l'égard des questions du désarmement soit un manque d'évaluation de la gravité de la situation actuelle.

Selon ma délégation, le récent revers, au lieu d'engendrer un climat de découragement parmi les États Membres, devrait nous inciter à intensifier nos efforts collectifs pour parvenir à l'essentiel – un monde libéré du fléau de la guerre, notamment d'une apocalypse nucléaire. Après tout, ce n'est que dans un climat mondial sûr que l'on pourra véritablement être en mesure de promouvoir d'autres questions importantes telles que le développement, les droits de l'homme et la primauté du droit. À cet égard, la responsabilité des États Membres est claire et nous avons tous le devoir de respecter nos engagements.

Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la nécessité impérieuse de privilégier le multilatéralisme qui, il faut l'admettre, a été soumis à de rudes pressions au cours des années précédentes. Compte tenu des tensions lourdes qui ont pesé sur le mécanisme international du désarmement, il est non seulement juste mais opportun de relancer le multilatéralisme en matière de paix et de sécurité internationales. Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut travailler ensemble, en tant que communauté de nations, pour relever les défis actuels. Dans un climat de sécurité collective, les mesures unilatérales sont une aberration, voire un anachronisme, et vont à l'encontre des objectifs recherchés.

Un traité vérifiable interdisant les missiles aurait sans nul doute une incidence positive sur la non-prolifération et le désarmement. C'est pourquoi il convient de faire sortir de l'impasse le programme de travail de la Conférence du désarmement et de faciliter la reprise des négociations sur cette question et d'autres qui y sont connexes. De même, la Commission du désarmement ne devrait plus être soumise aux

intérêts bornés de certains États membres afin de pouvoir remplir efficacement son mandat.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires continuent d'être les principaux défis posés à la communauté internationale. Nous sommes d'accord avec l'observation du Secrétaire général pour dire que les deux sujets sont liés et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi, selon nous, un processus progressif de désarmement nucléaire est la condition essentielle pour la mise en œuvre effective de la non-prolifération nucléaire. Mettre l'accent sur l'un de ces éléments au détriment de l'autre ne peut que déboucher sur une nouvelle aggravation du fragile climat international de sécurité actuel. L'issue négative de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et l'absence de référence aux questions de désarmement et de non-prolifération dans le document final semblent d'ailleurs étayer ce point de vue.

Malgré ses faiblesses, le TNP a été salué comme le moyen de mettre en place un régime mondial de non-prolifération et l'élément indispensable pour poursuivre le désarmement nucléaire. Sans aucun doute, le non-respect des dispositions du Traité et les tentatives de déstabiliser cet instrument dans son esprit et dans sa lettre – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques des technologies nucléaires – ont pesé lourdement sur le TNP et ont contribué à l'érosion actuelle de sa crédibilité et de son efficacité. Si la majorité des États non dotés d'armes nucléaires sont restés fidèles à leurs engagements, il n'en est malheureusement pas de même des États dotés d'armes nucléaires. Cette situation asymétrique ne peut se prolonger éternellement et doit être redressée. C'est pourquoi le Ghana se joint à d'autres pays pour demander aux États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs engagements au titre de l'article VI du Traité, tels qu'ils ont été réaffirmés dans la sixième des 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2000.

La détention continue d'armes nucléaires par les « 5 + 3 » États entrave non seulement l'action menée pour jeter l'anathème sur l'acquisition et l'emploi d'armes nucléaires mais également l'application stricte des règles de non-prolifération. Si pour ces États les armes nucléaires continuent d'avoir une légitimité et une grande valeur, il est évident que les États du seuil se sentiront autorisés à se joindre à leur club. C'est pourquoi l'élimination irréversible et suffisamment vérifiable des armes nucléaires constituerait un

développement positif dans le cadre de nos efforts pour épargner aux générations futures le fléau d'un holocauste nucléaire.

Le Ghana attache la plus haute importance à la recherche de l'adhésion universelle au TNP. À cet égard, le récent engagement de la Corée du Nord de rejoindre le Traité nous apparaît comme un geste louable et stimulant pour les États non parties, car il redynamiserait TNP.

La difficile question des assurances négatives de sécurité préoccupe gravement ma délégation. La crainte éprouvée par la majorité des États à l'égard de la prolifération des armes nucléaires se trouverait atténuée si la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité était appuyée par un document juridiquement contraignant, comme stipulé à juste titre au paragraphe 8 de la Décision 2 de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. Des assurances de sécurité juridiquement contraignantes fournies par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés de ces armes auraient une incidence positive sur le TNP, avec des effets induits sur le désarmement et la non-prolifération.

Nous restons convaincus que les zones exemptes d'armes nucléaires sont essentielles pour répondre à notre aspiration commune d'instaurer un monde exempt d'armes. Nous saluons les progrès effectués à cette fin, comment le prouvent les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba. C'est pourquoi nous prions les États dotés d'armes nucléaires d'appuyer l'action menée par les États qui n'en sont pas dotés pour établir des zones exemptes d'armes nucléaires et mettre en œuvre les obligations y afférentes. À cet égard, nous félicitons le Mexique d'avoir accueilli en avril 2005 la Conférence des États Parties et signataires des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, et espérons que l'échange d'idées et les décisions prises consolideront les zones déjà existantes, stimuleront la création de zones similaires dans d'autres régions et, enfin, renforceront notre objectif commun du désarmement nucléaire.

Le désir de promouvoir la sécurité humaine restera un mirage tant que la communauté des nations ne traitera pas de façon globale la menace représentée par le commerce illicite des armes légères. Ce commerce illicite, qui se chiffre annuellement à plus d'un milliard de dollars, met en grand danger la paix et

la sécurité étant donné la facilité d'acquisition de telles armes par des criminels, des trafiquants de stupéfiants et des terroristes.

À cet égard, et bien que mon Gouvernement aurait préféré un instrument juridiquement contraignant, nous nous joignons aux États partageant nos idées pour nous féliciter du consensus réalisé sur l'instrument permettant l'identification et le traçage des armes légères illicites. Nous espérons que cet instrument de caractère politique et fondé sur le volontariat se transformera, en fin de compte, en un instrument juridiquement contraignant. Cette transformation affirmerait notre engagement à mettre un terme aux activités criminelles de ceux qui sèment la mort aux seules fins de leur commerce lucratif.

Les rapports successifs sur le Développement humain ont invariablement souligné les liens inextricables entre le désarmement et le développement. Il est évident que l'humanité aurait grand avantage à consacrer les énormes profits tirés du désarmement non seulement aux objectifs de paix et de sécurité mais également au développement socioéconomique. Alors que plus de 1 000 milliards de dollars sont dépensés annuellement pour des armes de mort il est immoral pour la communauté des nations que la moitié de la planète continue à vivre dans une extrême pauvreté et à connaître la faim et les privations, facteurs qui, sans conteste, encouragent et entretiennent le terrorisme, ce fléau du XXI^e siècle. Les objectifs du développement énoncés dans le document final pourraient être atteints avec une toute petite partie des dépenses militaires mondiales.

Les événements attristants intervenus l'année écoulée dans le cadre du régime du désarmement font peser une lourde responsabilité sur la Commission alors qu'elle est à la recherche de mesures susceptibles de répondre aux aspirations de l'humanité à un monde pacifique et sûr. Bien que les défis soient impressionnants, nous devrions pouvoir nous montrer à la hauteur de la situation, si nous en avons la détermination, la volonté politique et des objectifs communs. Dans le cas contraire, nous risquons d'être accusés par les peuples que nous représentons ici d'être insensibles à leurs préoccupations.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Commission et vous assure du plein appui et de la coopération de la

délégation du Viet Nam. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation se joint aux interventions du représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Si, au cours de l'année dernière, la situation en matière de désarmement n'a guère été encourageante – et j'y reviendrai plus en détail – nous apercevons néanmoins quelques lueurs d'espoir. Ainsi, nous nous félicitons de l'adoption de certaines mesures précises tendant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques : deux instruments dont l'objectif est de mettre en place une capacité nationale de lutte contre les maladies et infections volontairement répandues et contre tout abus à cet égard. Le résultat de la Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en vigueur du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est également encourageant. De plus en plus d'États ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie a été déclaré et les cinq États d'Asie centrale ont pris l'engagement d'établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La Conférence des États parties et signataires des Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires qui s'est tenue au Mexique en mai dernier a réaffirmé que les zones exemptes d'armes nucléaires doivent être considérées comme un facteur important de désarmement nucléaire. Ce sont des développements positifs que nous devrions promouvoir alors que nous entamons un examen plus approfondi de la situation du désarmement durant l'année écoulée.

Après avoir mentionné ces développements positifs, nous ne saurions nier que, dans l'ensemble, l'année dernière n'a pas été favorable au désarmement. La course aux armements se poursuit, les dépenses militaires mondiales atteignent de nouveaux sommets et de nouveaux défis et menaces pèsent sur le monde. Mis à part les progrès limités enregistrés dans la réduction du nombre d'armes nucléaires déployées, la situation du désarmement reste inquiétante. Des milliers d'armes nucléaires existent encore, nombre d'entre elles sont en état d'alerte. Et, bien que la Cour internationale de Justice ait publié un avis consultatif

concernant la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, nous sommes consternés de voir se dessiner de nouvelles doctrines de sécurité donnant un rôle encore plus grand aux armes nucléaires.

Face à cet état de choses, la plus importante instance multilatérale de désarmement demeure dans l'impasse. La Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, n'arrive toujours pas à entamer des négociations de fond. La Commission du désarmement n'a pas été en mesure de s'entendre sur un ordre du jour pour ses travaux. La Septième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai dernier, n'a pas réussi à trouver un accord sur une seule des questions de fond. L'omission d'éléments portant sur le désarmement et la non-prolifération dans le document final (résolution 60/1) de la Réunion de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, s'est traduite par l'absence de toute référence aux préoccupations, intérêts et volonté politique de la majorité des États Membres, et n'a fait qu'ajouter à la déception de la communauté internationale. Cette situation globale ne prête guère à l'autosatisfaction.

La question est la suivante : que pouvons nous faire maintenant? La responsabilité qui est la nôtre d'assurer la paix et la sécurité pour nos peuples – en fait pour la survie même de l'humanité – ne nous permet pas de laisser la situation actuelle se perpétuer. Nous aurions dû disposer d'un document final plus complet. Tel n'est pas le cas mais cela ne signifie pas que nous soyons démunis de solides directives. La Charte des Nations Unies, les différents traités multilatéraux de désarmement et les nombreuses résolutions et décisions adoptées par les conférences d'examen et par l'Assemblée générale constitue une base solide pour des mesures concrètes.

Il s'agit surtout de savoir si nous voulons tous progresser. À cet égard, je donnerai lecture d'un extrait du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation : « Il importe de redynamiser les instruments multilatéraux visant à promouvoir le désarmement et à prévenir la prolifération, de sorte qu'ils puissent continuer à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. » (A/60/1, par. 75).

Au cours de ces dernières décennies, le Mouvement des pays non alignés a toujours été à

l'avant-garde de la lutte pour le désarmement. La délégation vietnamienne partage totalement les vues du Mouvement des pays non alignés qui mettent l'accent sur l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement lorsque nous examinons les questions de désarmement et autres questions de sécurité internationale connexes et soulignent la nécessité de le renforcer.

La délégation vietnamienne se joint à la majorité des États Membres pour renouveler notre position commune, à savoir que les armes nucléaires continuent de poser la plus grave menace à la paix et à la sécurité internationales et que, par conséquent, le désarmement nucléaire reste notre priorité la plus haute. Si la volonté politique de tous les États est nécessaire pour parvenir au désarmement nucléaire, elle est indispensable pour les États dotés d'armes nucléaires, étant donné leur obligation au titre de l'article VI du TNP d'engager des négociations confiantes en vue de mettre fin à la course aux armements et d'éliminer totalement les armes nucléaires. La décision prise en 1995 de proroger indéfiniment ce traité reposait sur l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de cette obligation. De fait, à la Conférence d'examen de 2000 ils ont renouvelé cet engagement qu'ils se doivent d'honorer. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, il convient, en priorité, de poursuivre les efforts pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnellement et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité à fournir aux États non dotés de telles armes.

Dans cette perspective, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement doivent être en mesure de remplir leurs mandats. À cet égard, les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle central. Nous appuyons l'appel lancé pour la convocation d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure positive en direction de l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant des développements positifs intervenus dans ce domaine, et dont je viens de parler, nous nous associons à l'appel lancé pour la poursuite de l'action à mener en vue de mettre en application la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 et demandant à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive.

La participation des États dotés d'armes nucléaires aux protocoles pertinents aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires est l'un des facteurs les plus importants pour déterminer l'efficacité de ces traités. Nous apprécions l'intention de la Chine de signer le protocole au Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et demandons aux autres États dotés d'armes nucléaires d'agir de même.

Étant donné le danger croissant de voir des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes, il convient de prendre des mesures pour renforcer le régime de non-prolifération et pour en assurer le respect. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées sur un pied d'égalité, sans discrimination et en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. En outre, il convient de maintenir un équilibre entre le respect des mesures et les mesures visant à respecter le droit des pays en développement à l'assistance technique et à l'accès à la recherche ainsi qu'à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Compte tenu de la situation complexe à laquelle nous devons faire face et du manque de progrès inquiétant, la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est indispensable pour examiner et évaluer la mise en œuvre des résultats de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et tracer une feuille de route. Nous nous associons aux nombreuses autres délégations pour demander à l'Assemblée de rétablir le Groupe de travail à composition non limitée ayant pour tâche de rechercher les moyens concrets pour convoquer la session extraordinaire dans les meilleurs délais, et nous espérons participer activement à ses travaux.

Monsieur le Président, avant de terminer je tiens à vous assurer de la volonté du Viet Nam de travailler étroitement avec les autres États membres pour nous permettre d'avancer vers le noble objectif final du désarmement général et complet.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nul doute que, sous votre direction avisée, des progrès importants seront réalisés dans l'examen des questions à l'ordre

du jour de la Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

À l'évidence, cette année a été difficile et pleine de défis. La Conférence d'examen de 2005 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas réussi à mettre en place un mécanisme complet et équilibré destiné à faciliter le renforcement du régime international de non-prolifération et l'élimination complète des armes nucléaires. L'omission de recommandations claires relatives à la non-prolifération et au désarmement dans le document final du Sommet mondial (résolution 60/1) est encore plus inquiétante.

Le processus de négociation sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération s'est grandement politisé en raison des tentatives de certains États d'établir leur sécurité nationale au détriment des intérêts d'autres États. Selon nous, une telle position est tout à fait irresponsable. Aujourd'hui, les défis et menaces – notamment celles concernant la propagation non maîtrisée d'armes nucléaires et la crainte de voir ces armes tomber aux mains de terroristes – se sont multipliés. L'élimination de ces menaces exige une action commune, bien coordonnée et efficace à tous les niveaux. À cet égard, la Première Commission demeure une instance très importante.

Il convient impérativement d'universaliser tous les accords conclus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet effet, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste l'un des principaux piliers de la sécurité mondiale et doit être renforcé et protégé.

Nous nous félicitons des résultats de la Quatrième conférence pour la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire et prions instamment les gouvernements des États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument de faire preuve de volonté politique et d'un réel engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

La prochaine étape du processus de désarmement devrait être l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles.

Cette année a marqué le dixième anniversaire du retrait du territoire du Kazakhstan de la dernière ogive nucléaire. Ainsi, mon pays a apporté une contribution tangible au processus du désarmement nucléaire et de non-prolifération. Le Kazakhstan participe également

activement aux négociations visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Quant au site de l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, mon pays demande de nouveau instamment à la communauté internationale d'appuyer l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur la réhabilitation de la région de Semipalatinsk, au Kazakhstan.

Le Kazakhstan se félicite des efforts réalisés pour mettre en application la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Tous les États devraient prendre des mesures pour empêcher les terroristes de se procurer ce type d'armes ou leurs composants. Le Partenariat mondial contre la propagation d'armes et de destruction massive et de leurs vecteurs représente un élément essentiel pour la consolidation du régime de non-prolifération.

Mon pays appelle à l'établissement et au renforcement de contrôles sur les matières nucléaires, chimiques et biologiques et sur leurs technologies de fabrication. Le Kazakhstan reconnaît le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est temps de créer des organes similaires efficaces dans le cadre des Conventions internationales sur les armes chimiques et biologiques.

Nous restons fermement convaincus que l'espace ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous sommes favorable aux initiatives d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et du recours à la menace ou à la force contre des objets spatiaux.

Le Kazakhstan est membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et a souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Mon pays a également déposé une demande pour adhérer au Régime de contrôle de la technologie des missiles.

Il est regrettable qu'après trois sessions le Groupe de travail à composition non limitée sur le commerce illicite des armes légères n'ait pas réussi à conclure de négociations sur un instrument qui soit juridiquement contraignant. Néanmoins, la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts dans la lutte contre le commerce illégal des armes classiques.

La sécurité et le désarmement au niveau mondial ne sont guère possibles sans des mesures appropriées pour renforcer la sécurité régionale. Notre pays travaille activement sur les questions relevant de la Conférence d'interaction et de mesures de confiance en Asie. Le processus de cette conférence a pris de l'élan et est d'ores et déjà devenu un facteur important dans les relations internationales d'aujourd'hui.

Le Kazakhstan apprécie le niveau de coopération entre les États d'Asie centrale et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Mon Gouvernement a récemment apporté une contribution volontaire de 20 000 \$ à l'appui des activités du Centre.

Nous appuyons l'universalisation et le renforcement des mécanismes de traités portant sur le contre-terrorisme. La signature par le Kazakhstan de la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire est la réaffirmation concrète de cette position. Nous espérons la conclusion prochaine d'une convention globale contre le terrorisme international. Il est également important de noter que des mesures de grande portée contre le terrorisme sont actuellement à l'étude dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai, de l'Organisation du traité sur la sécurité collective et de la Communauté des États indépendants.

Pour terminer, je voudrais une fois encore affirmer notre plein appui à tous les efforts de la Première Commission pour renforcer le régime de non-prolifération et promouvoir la sécurité aux niveaux régional et mondial. Ma délégation est prête à travailler avec les autres délégations pour atteindre nos objectifs communs.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, je remercie M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour son intervention très détaillée, lors de la deuxième séance.

Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention faite au nom du Mouvement des pays non alignés et qui traduit l'engagement de ce groupe à l'égard du désarmement complet, de la paix et de la sécurité mondiales.

De l'avis du Népal, exprimé depuis longtemps déjà, la communauté internationale doit travailler collectivement à la coexistence pacifique, à la sécurité collective et au désarmement car ces éléments constituent les piliers essentiels de la paix et de la stabilité internationales. La seule façon de parvenir à ces objectifs est de progresser réellement dans la voie du désarmement et de l'élimination complète des armes de destruction massive.

Selon nous, toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques doivent être éliminées dans les meilleurs délais. Si nous n'atteignons pas cet objectif, il est évident que l'aspiration de l'humanité à vivre dans un monde de paix et de sécurité restera un rêve lointain. Néanmoins, à la Réunion plénière de haut niveau, nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord pour faire figurer les questions du désarmement et de la non-prolifération dans le document final (résolution 60/1). Il est également décevant que la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure de progresser en direction de la non-prolifération, notamment de faire de la Convention un instrument universel.

Malgré ces revers évidents, nous devons reprendre confiance et œuvrer tous ensemble pour parvenir au noble but du désarmement complet. Seule une action collective, notamment sur les plans bilatéral, sous-régional et multilatéral, peut nous permettre d'obtenir ce résultat.

Le Népal appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. L'extension et la consolidation de ces zones permettront de former un bloc solide susceptible d'instaurer la confiance dans les domaines de la sécurité collective, de la paix et du désarmement. Ma délégation est favorable à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient. Selon nous, ces zones créeraient un climat propice au désarmement.

Une menace non moins grave pèse sur la paix et la sécurité internationales. Il s'agit du commerce illicite des armes légères, notamment de leur acquisition par des criminels et des groupes terroristes internationaux. C'est pourquoi nous appelons fermement à l'élaboration de mesures collectives

concrètes pour empêcher que de telles armes tombent entre les mains de terroristes.

Les centres régionaux pour la paix et le désarmement peuvent être d'un grand apport à la campagne mondiale de désarmement au moyen de la confiance, de la transparence et du soutien, aux niveaux régional et sous-régional. En tant que pays d'accueil du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, nous souhaiterions que le Centre puisse jouer un rôle plus constructif et plus actif pour promouvoir l'action du Processus de Katmandou en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal souhaite vivement voir le Centre quitter le Siège des Nations Unies où il mène actuellement ses activités pour s'installer à Katmandou. Notre Gouvernement a fait preuve de souplesse et s'est empressé de signer l'accord du pays d'accueil en tenant compte des préoccupations du Secrétariat. Nous exprimons à nouveau notre désir de délocaliser le Centre à Katmandou et de le rendre opérationnel durant la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous demandons au Secrétariat de conclure cet accord le plus rapidement possible.

À un moment où les négociations de désarmement mondial sont compromises nous devons nous efforcer de maintenir notre action, à tous les niveaux et sur tous les fronts, pour soutenir les aspirations de l'humanité à se débarrasser de la réelle menace posée par les armes meurtrières. Pour mener à bien la rude tâche d'atteindre les objectifs de paix, de sécurité et de désarmement, il nous faut travailler ensemble, tout comme il nous luttent collectivement contre le terrorisme international.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre grande expérience et à votre compétence, nos travaux seront couronnés de succès. Soyez assuré de notre coopération à cette fin. Je remercie M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour son intervention à l'ouverture des débats de la Commission (A/C.1/60/PV.2).

Ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, à la deuxième séance.

Ce n'est un secret pour personne que la situation politique internationale n'augure pas bien de l'avenir. Nous sommes inquiets du climat qui règne dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales où la force l'emporte sur le droit, l'injustice sur la justice et la guerre sur la paix. De tentatives ont été faites pour affaiblir et marginaliser les Nations Unies – une Organisation qui a été fondée pour préserver les peuples du fléau de la guerre.

Les stocks d'armes de destruction massive, et les énormes dépenses induites, ne sont plus justifiés. Les guerres préventives ne sont plus probantes; elles coûtent extrêmement cher en vies humaines et en biens matériels, et démontrent que les solutions militaires ne peuvent qu'aggraver la situation actuelle de la sécurité internationale. C'est pourquoi nous devrions unir nos efforts et faire montre d'une réelle volonté politique, respecter le droit international et œuvrer dans un cadre multilatéral susceptible de mener à une stabilité internationale équilibrée et durable.

Aux yeux de certains, le résultat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, au cours de laquelle la communauté internationale a établi ses priorités dans l'importante tâche de mener à bien le désarmement nucléaire pourrait sembler archaïque et anachronique. Ce serait là une énorme injustice. Nous devons revenir au Document final de cette session (résolution S-10/2) et à ce qui a été réalisé depuis. C'est pourquoi la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement s'impose pour faire une évaluation complète de cette question et examiner les échecs, les faiblesses et leurs raisons profondes.

La Conférence du désarmement a été chargée de négocier le désarmement nucléaire dans le cadre d'un ordre du jour précis. À cet égard, de nombreux échecs et très peu de succès sont à relever. Cette instance n'a fait aucun progrès dans sa tâche principale : celle d'une instance multilatérale de délibération mandatée pour élaborer un instrument de désarmement nucléaire juridiquement contraignant, selon un calendrier précis. Cet échec est dû aux tentatives de certaines Puissances d'entraver cette entreprise mondiale et au manque de volonté politique nécessaire pour mener cette tâche à bien. Ainsi, les travaux de la Commission ont été freinés et l'injustifiable règle de deux poids deux mesures a été imposée en matière de désarmement alors que les arsenaux nucléaires sont de plus en plus

importants, que les stocks d'armes nucléaires augmentent et que de nouveaux types d'armes nucléaires sont mis au point avec la menace de les utiliser. Parfois certains pays font l'objet d'une pression pour ne pas se doter des moyens propres à défendre leur sécurité et leur souveraineté, un droit protégé par la Charte des Nations Unies, le droit international et les accords et conventions internationaux existants.

Alors que nous aspirons au désarmement nucléaire général et complet et à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), Israël campe sur ses positions. Ce pays possède des armes nucléaires hors du régime du TNP; en réalité, il bénéficie d'une aide alors que l'on interdit aux États parties au TNP d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de développement.

Au Moyen-Orient, Israël poursuit sa politique hostile expansionniste et dispose d'un énorme arsenal comprenant tous les types d'armes de destruction massive, classiques et non classiques, notamment des armes nucléaires. Israël mène un dangereux programme militaire nucléaire qui, hors de tout contrôle international efficace ou même d'une réaction internationale, remet en question la sécurité régionale et celle du globe. Ainsi, le Moyen-Orient est la région du monde la plus exposée aux menaces et falsifications.

La Syrie a été l'un des premiers pays à proposer de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, et a œuvré sans relâche pour atteindre cet objectif. Mon pays a pris part aux nombreuses initiatives à cette fin, notamment à la rédaction d'un projet de résolution que nous avons soumis à l'examen du Conseil de sécurité au nom du Groupe des pays arabes le 29 décembre 2003 (A/58/668) en vue de la création, dans la région du Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires sous un contrôle international collectif et sous l'égide des Nations Unies. Le projet de résolution avait aussi pour objet de promouvoir les accords multilatéraux de désarmement.

Le fait que l'initiative de paix arabe n'ait pas été adoptée a encouragé Israël à persister dans son refus d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de soumettre toutes ses activités et

installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, nous espérons que la prochaine conférence d'examen du TNP exhortera Israël à adhérer au TNP et permettra d'élaborer un mécanisme suffisamment efficace pour instaurer la stabilité et une paix juste et durable dans la région.

L'ONU reste la seule instance capable de lancer des actions véritablement multilatérales pour parvenir à l'objectif auquel nous aspirons tous : l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, afin que l'humanité ne puisse jamais y recourir. Dans ce contexte, nous sommes profondément déçus que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas été en mesure de parvenir à des résultats susceptibles de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement.

En outre, le document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau ne fait aucunement

référence au désarmement ni à la non-prolifération pour ce qui est des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Nous sommes d'accord avec d'autres délégations pour dire que le seul résultat positif de la Conférence d'examen du TNP est de n'avoir pas remis en cause les résultats obtenus en 1995 et 2000. De nombreux défis nous attendent et nous devons y faire face. C'est pourquoi nous ne devons pas accepter la falsification des faits, la prise en compte de nouvelles priorités, le recours à des pressions machiavéliques et l'emploi du double langage.

Le fait est que la menace de l'emploi d'armes de destruction massive persistera tant que ces armes existeront. C'est pourquoi il est si important de les éliminer partout où elles se trouvent et d'empêcher par là même leur prolifération afin que l'humanité n'ait plus jamais à subir leurs effets destructeurs.

La séance est levée à 16 h 15.